



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050616

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 6/03/2024 16H50 C:000060 I:39167

V/Email reçu le Mercredi 06/03/2024 à 16H50

SELON DEVIS N° 3090005

V/REF.IMM. 0300529

IMMEUBLE : HAMEAU CONSTANTIN
30 RUE JULES FERRY
38230 PONT DE CHERUY

SDC 'Hameau Constantin'
C/O AGENCE CENTRALE
9 RUE LOUIS SAULNIER
69330 MEYZIEU

Vaulx en Velin, le 17 Mai 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : RUE JULES FERRY - CONTACTER SI BESION M TEYSSIER (GEA) TEL06 24028313

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 3090005 du 04/09/2023 d un montant de
2420,61 EUROS HT

Donneur d'ordre : Mme A. RENAUDET

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie

AR/ Je 25/04/24 à 18H04-
RECUPERER LES CLEFS EN AGENCE AINSI QUE LE BIP POUR ACCEDER AUX PARTIES
CUMMUNES DES BATIMENTS
REPERAGE DES RESEAUX D'EAU
RECHERCHER ET LOCALISATION D'UNE FUITE
CONTROLE DES ALIMENTATIONS D'EAUX ET DU RESEAU
LOCALISATION DE LA SURCONSOMATION D'EAU

NOS INTERVENTIONS DES 22/04, ET 23/04/2024.

TRAVAUX SELON DEVIS
PAS DE SURCONSOMATION CONSTATE DURANT LES 2 JOURS
PAS D'INFORMATION SUR LE TYPE DE SURCONSOMATION
ECOUTE TRIPHONE SUR LES 2 JOURS - SANS RESULTAT
TENTATIVE DE CONTACT TELEPHONIQUE A MR TEYSSIER A PLUSIEURS REPRISES
NEGATIF - INJOIGNABLE

OBSERVATIONS : AR LCOMPTER Email envoyé le 25/04/24 à 17H00 Mme A. RENAUDET

DT LCOMPTER Email envoyé le 24/04/24 à 17H49 M. T. COURBERAND

RDV PROGRAMME LE 22/04 EN MATINEE, MERCI DE PREPARER LES ACCES A LA
REGIE
Suite à donner : OUI. Le 22/04/2024 à 14:40



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050616

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	2420,61	2420,61
	TOTAL H.T.		2420,61
	T.V.A. a 10,00%		242,06
	TOTAL T.T.C.En EURO		2662,67

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.